

# Grand Paris : la CFDT en action

Les Contrats de développement territorial ont été conçus en 2013 pour encadrer le développement économique et l'emploi autour des projets de transport du Grand Paris Express. L'initiative régionale sur les politiques de la Ville (cf. p.9) a été l'occasion de présenter le lancement d'une démarche syndicale innovante sur deux de ces territoires.

L'objectif des Contrats de développement territorial (CDT) est ambitieux : organiser la coopération entre collectivités sur des enjeux transversaux en matière de rénovation urbaine, logement, transport, environnement, développement économique, emploi, formation ou culture. 13 CDT ont été signés à ce jour à la suite de longues étapes de concertation. 21 sont prévus au total. Ils concernent plus d'une centaine de communes et leurs intercommunalités. « *Le Grand Paris reste encore relativement abstrait*, note Lahouari Boubekeur, secrétaire régional en charge des questions de territoire. *Mais ces contrats nous ont permis d'entrer dans une réflexion syndicale concrète sur l'impact des projets du Grand Paris sur des bassins d'emploi et de vie* ».

## Un groupe ouvert

L'Union régionale a d'abord organisé une rencontre en avril 2015 avec les équipes syndicales intéressées par un travail sur le Grand Paris. Deux territoires ont ensuite été choisis pour expérimenter une démarche transversale sur les revendications à porter : le CDT « Grandes Ardoines » (Val-de-Marne) et le « Campus Sciences et Santé » (sud des Hauts-de-Seine et Val-de-Marne). « *À partir de fiches fournies par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France, nous avons établi une cartographie des territoires et secteurs d'activité qui vont être impactés par le nouveau réseau de transport*, souligne Christophe Clayette, délégué en charge de l'emploi à l'Union régionale. *Pour les seules zones*

*ciblées ici, 75 000 nouveaux emplois sont prévus d'ici 15 ans. D'où l'importance pour la CFDT de construire – en partant des réalités locales – une approche globale et prospective croisant à la fois les visions professionnelles et interprofessionnelles* ».

Avec les équipes syndicales volontaires repérées sur ces territoires, la CFDT Île-de-France réfléchit donc à des revendications concrètes à porter sur le développement économique et l'emploi, mais aussi sur les transports, l'environnement, la qualité de vie au travail, la restauration pour les salariés, les modes de garde etc. Un premier document de synthèse sera finalisé prochainement. À suivre.

Judith Boumendil

## MICHÈLE BERRADA

Secrétaire générale  
Santé sociaux Hauts-de-Seine



« Quand j'ai été sollicitée pour participer à ce groupe, je ne savais pas ce que les CDT recouvraient concrètement. J'ai ensuite compris que mon champ professionnel allait être fortement impacté : le développement des nouvelles technologies en santé impulsé par le CDT « Campus Sciences et Santé » devrait favoriser la création d'emplois dans les laboratoires.

La démarche est donc intéressante à plusieurs titres : d'abord, nous devons être en veille sur les emplois qui vont se créer pour soutenir le développement économique. Nous avons aussi à porter des revendications transversales, comme sur le rapprochement entre lieux de travail et lieux de vie. Enfin, nous devons préparer des démarches de développement syndical.

Les échanges, par exemple avec des militants d'Interco sur l'habitat, ou du Sgen sur l'arrivée de chercheurs, ont été vraiment très riches. »

## YANN EVEN

Délégué syndical  
Sanofi R&D – Vitry-sur-Seine



« Les deux sites Sanofi de Vitry-sur-Seine et Alfortville, des deux côtés de la Seine, regroupent près de 1 500 salariés, principalement dans les activités de recherche et développement. Ils sont situés sur le périmètre du CDT « Grandes Ardoines ». À l'interne, les salariés nous font régulièrement part de leurs difficultés surtout en matière de logement et de transports, en particulier sur le site d'Alfortville, assez mal desservi. Nous espérons que ce travail pro/interpro nous permettra de peser davantage sur les questions de cadre de vie qui ont d'ailleurs un impact direct sur l'emploi. Les coopérations entre l'entreprise et les collectivités territoriales devraient également gagner en cohérence et en efficacité. Je crois aussi qu'il est très important de montrer aux salariés que la CFDT ne se contente pas d'agir sur les questions de droit du travail, mais développe aussi une approche transversale du développement économique et du cadre de vie. »